



Questions fréquemment posées du PPC

Q.1 – C'est quoi la nouvelle base de données de l'ADNB?.....	2
Q.2 – Comment puis-je connecter à mon compte membre ADNB?	2
Q.3 – Je ne souviens plus de mon mot de passe pour mon compte membre ADNB. Que je dois faire?.....	2
Q.4 – Comment dois-je soumettre mes deux objectifs d'apprentissage pour l'année PPC suivante?	3
Q.5 – Dois-je compléter l' <i>outil d'auto-évaluation</i> si je connais déjà mes objectifs d'apprentissage?.....	4
Q.6 – Puis-je changer mes deux objectifs d'apprentissage au courant de l'année?	4
Q.7 – Quel est l'échéancier pour compléter mes activités pour mes objectifs d'apprentissage ?	5
Q.8 – Quand et où dois-je inscrire mes activités d'apprentissage et mon autoréflexion pour l'année PPC courante?	6
Q.9 – Dois-je envoyer mon Manuel du membre PPC au bureau de l'ADNB?.....	9
Q.10 – Y a-t-il un nom de fichier spécifique que je devrais enregistrer mon Manuel du membre PPC?	9
Q.11 – Quand saurai-je si je suis sélectionnée pour la vérification et quoi dois-je soumettre?.....	9
Q.12 – Je vais prendre ma retraite et démissionner de l'ADNB avant le 1 avril ou pendant l'année d'immatriculation suivante, dois-je compléter mon PPC?.....	9
Q.13 – Quelle est la date limite pour ma soumission PPC?.....	9
Demandes de prolongation	10
Q.14 – Puis-je demander une prolongation pour soumettre mes deux objectifs d'apprentissage pour l'année PPC suivante?.....	10
Q.15 – Puis-je demander une prolongation pour soumettre mes activités d'apprentissage et mon auto-réflexion pour l'année PPC courante?	10
Q.16 – Puis-je demander pour une prolongation de ma soumission de vérification PPC?	10



Q.1 – C'est quoi la nouvelle base de données de l'ADNB?

En septembre 2017, l'ADNB a signé un contrat avec Softworks Group pour implémenter une nouvelle base de données bilingue appelée Alinity Licensing Solution (« Alinity »). Cette base de données améliorera l'efficacité administrative au sein de notre Association pour la directrice générale/registraire et sera également un outil pour les membres. Les membres pourront :

- avoir leur propre nom d'utilisateur et mot de passe pour se connecter à leur profil;
- mettre à jour leurs coordonnées (adresse, numéro de téléphone, courriel, information sur leur emploi, etc.);
- avoir accès à leur certificat d'immatriculation de l'ADNB;
- avoir accès à leurs reçus d'impôt;
- avoir accès à un répertoire des membres (partage de courriel électronique de celles qui ont donné leur consentement);
- renouveler leur immatriculation en ligne;
- compléter leur soumission PPC en ligne.

Q.2 – Comment puis-je connecter à mon compte membre ADNB?

Pour accéder à votre compte de l'Association des diététistes du Nouveau-Brunswick et ouvrir une séance à partir d'un ordinateur avec accès Internet, cliquez sur le bouton *Accès membre* à partir du site Web de l'ADNB, au www.adnb-nbad.com/fr/

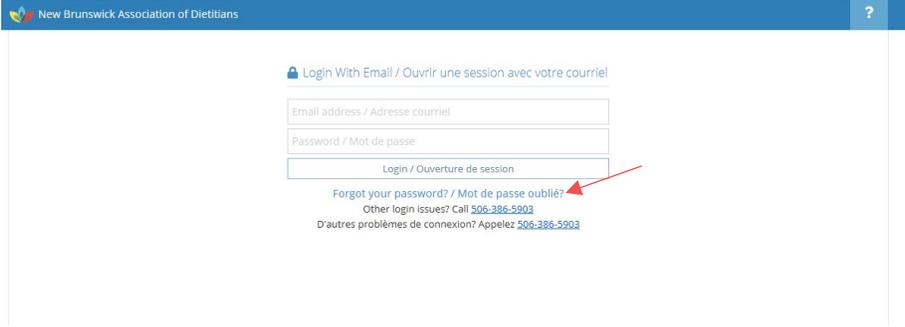
Vous pouvez aussi accéder à votre compte en entrant le lien Web suivant dans la barre d'adresse de votre navigateur Web : <https://adnb-nbad.alinityapp.com/>

Les nouvelles membres recevront un courriel les avisant de créer leur mot de passe unique.

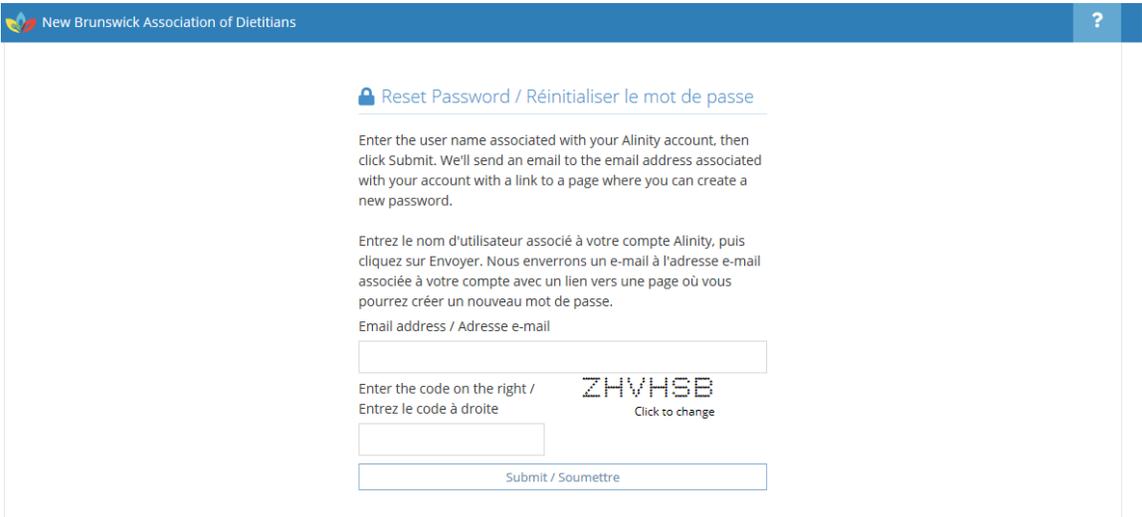
Q.3 – Je ne souviens plus de mon mot de passe pour mon compte membre ADNB. Que je dois faire?

Il n'y a pas de limite quant au nombre de fois où vous pouvez essayer d'entrer votre mot de passe. Vous ne serez pas bloqué par de nombreuses tentatives.

Pour réinitialiser votre mot de passe, cliquez sur le lien « Forgot your password? / Mot de passe oublié? »



Vous devrez entrer votre courriel électronique (ID utilisateur) utilisé pour les correspondances de l'ADNB et le code unique identifié sur la page Web. Vous recevrez par la suite un courriel pour réinitialiser votre mot de passe. Vérifier votre courrier indésirable, car le message de réinitialisation du mot de passe est parfois envoyé à ce dossier.



Q.4 – Comment dois-je soumettre mes deux objectifs d'apprentissage pour l'année PPC suivante?

Pendant la période de renouvellement, soit du 1 au 31 mars, vous devrez vous connecter à votre compte membre ADNB et compléter le processus de renouvellement. Dans ce processus, vous devrez entrer vos deux objectifs d'apprentissage pour l'année PPC suivante.

Un guide de renouvellement est envoyé aux membres le 1 mars avec des instructions étape par étape.

Q.5 – Dois-je compléter l'*outil d'auto-évaluation* si je connais déjà mes objectifs d'apprentissage?

Toutes les étapes du PPC sont maintenant obligatoires. Les membres doivent compléter l'*outil d'auto-évaluation* dans le Manuel du membre PPC afin de déterminer leurs deux objectifs d'apprentissage. Au moment de votre soumission en ligne, vous devriez choisir la norme d'exercice professionnel, la compétence essentielle et l'indicateur de performance correspondant à chacun de vos objectifs d'apprentissage. Ces derniers sont déterminés à partir de votre auto-évaluation.

Q.6 – Puis-je changer mes deux objectifs d'apprentissage au courant de l'année?

Oui, vous pourrez vous connecter à votre compte membre ADBN et apporter des modifications à vos deux objectifs d'apprentissage tout au long de l'année PPC. Vous n'avez pas besoin d'avertir le bureau de l'ADNB.

Cliquez sur « Plans d'apprentissage » puis sélectionnez l'année PPC appropriée.

Association des diététistes du Nouveau-Brunswick		Français	?	0	Bonjour, Nicole
Accueil	Mon plan d'apprentissage				
Télécharger certificat	Année d'immatriculation				
Mes documents	2018/2019	>			
Plans d'apprentissage	2017/2018	>			
Mise à jour du profil					
Répertoire – Membres					
Propulsé par Allinity					

Modifiez la norme d'exercice professionnel, la compétence essentielle et l'indicateur de performance correspondant à chacun de vos objectifs d'apprentissage, si nécessaire, et votre objectif d'apprentissage. Cliquez sur « Sauvegarder ».



Objectif 2

* Cet objectif de perfectionnement des compétences se rapporte à :

1 : Pratique professionnelle

* Compétence essentielle

Compétence 1.1

* Indicateur de performance

1.1.1

Exerce conformément à la législation, aux règlements et aux politiques applicables au milieu réglementaire, fédérales et provinciales / territoriales pertinentes selon le champ de pratique. Peut inclure les lois portant sur : les professions de la santé réglementées, la protection des personnes recevant des soins, les directives préalables en matière de soins en santé, la protection des renseignements personnels, l'accès à l'information, la protection de la vie privée, etc.

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

* En ce qui a trait à l'indicateur de performance noté, mon objectif d'apprentissage SMART est :

As per NBAD By-Law IX and X, the Board should provide effective strategic direction and oversight using a hybrid model of governance and the Registrar should also follow/apply the governance model. Having a new Board and also being in this position for a little over a year, I do not know a lot about the governance model and it would be my responsibility to educate new Board members about their role, including the governance model. In the upcoming year, I want to

JOURNAL D'ACTIVITÉS

Ajouter Cliquez sur « Ajouter » pour ajouter une activité.

AUTORÉFLEXION

Quel a été l'effet de vos apprentissages sur votre croissance professionnelle?

Développement d'un programme, d'un processus ou d'un produit Amélioration du milieu de travail Responsabilisation accrue

Amélioration de la pensée critique ou de la prise de décision Amélioration de la confiance

Perfectionnement d'une connaissance, d'une aptitude ou d'une compétence Amélioration de l'aptitude à communiquer

Révision, renforcement ou mise à jour de connaissances

Changement de perception, de compréhension, de conscience, d'éclairage ou de philosophie

Perfectionnement de compétences professionnelles Prise de conscience du besoin d'informations ou d'actions supplémentaires

Réfléchissez à la façon dont l'atteinte de cet objectif d'apprentissage a amélioré ou améliorera votre pratique et vos compétences :

Sauvegarder

Q.7 – Quel est l'échéancier pour compléter mes activités pour mes objectifs d'apprentissage ?

Les activités d'apprentissage doivent être complétées durant l'année PPC (1 avril au 31 mars).

Le mois de mars est considéré comme un mois de transition et les activités d'apprentissage complétées en mars peuvent être utilisées pour atteindre vos objectifs d'apprentissage de l'année PPC en cours ou l'année PPC suivante.



Cliquez sur « Ajouter » sous la section de *Journal d'activités* pour ajouter des activités d'apprentissage. Vous pouvez ajouter autant d'activités d'apprentissage en cliquant sur ce bouton.

JOURNAL D'ACTIVITÉS

Ajouter Cliquez sur « Ajouter » pour ajouter une activité.

AUTORÉFLEXION

Quel a été l'effet de vos apprentissages sur votre croissance professionnelle?

Développement d'un programme, d'un processus ou d'un produit
 Amélioration du milieu de travail
 Responsabilisation accrue
 Amélioration de la pensée critique ou de la prise de décision
 Amélioration de la confiance
 Perfectionnement d'une connaissance, d'une aptitude ou d'une compétence
 Amélioration de l'aptitude à communiquer
 Révision, renforcement ou mise à jour de connaissances
 Changement de perception, de compréhension, de conscience, d'éclairage ou de philosophie
 Perfectionnement de compétences professionnelles
 Prise de conscience du besoin d'informations ou d'actions supplémentaires

Réfléchissez à la façon dont l'atteinte de cet objectif d'apprentissage a amélioré ou améliorera votre pratique et vos compétences :

Sauvegarder

Entrez la date de l'activité d'apprentissage, la documentation justificative (vérification / référence) et la description de l'activité d'apprentissage.

Exemples de documentations justificatives :

- Copies de certificats
- Copies d'un résumé de programme (objectifs d'apprentissage ou sujets couverts)
- Copies de reçus
- Copies ou impressions d'écran / captures d'écran des principales pages Web des sites Internet consultés (pas seulement les liens Web)
- Copies des résumés des articles de journaux scientifiques



- Références à une autre source d'apprentissage (notes de groupe de discussion, couverture de livre et table des matières, capture d'écran d'un webinaire, etc.)
- Journal d'activités d'apprentissage pratiques (liste des activités réalisées, activités de mentorat, autoréflexion continue, etc.)
- Lettre de la superviseure immédiate confirmant que les activités d'apprentissage pratiques ont été complétées

Exemples de descriptions d'activités d'apprentissage :

- Club de lecture / groupe d'étude
- Cours / résidence
- Études de cas / tournées cliniques
- Réseautage / groupes de discussion
- Activités de groupe professionnelles / réunions / travail de comité
- Recherche auto-dirigée / revue de littérature
- Conférences / ateliers / sessions d'éducation
- Stage d'observation
- Consultation avec d'autres professionnels de la santé / pairs
- Expérience pratique

JOURNAL D'ACTIVITÉS

Ajouter

 Cliquez sur « Ajouter » pour ajouter une activité.

Date Vérification/référence

yyyy-mm-dd

Description de l'activité d'apprentissage

AUTORÉFLEXION

Quel a été l'effet de vos apprentissages sur votre croissance professionnelle?

Développement d'un programme, d'un processus ou d'un produit
 Amélioration du milieu de travail
 Responsabilisation accrue

Amélioration de la pensée critique ou de la prise de décision
 Amélioration de la confiance

Perfectionnement d'une connaissance, d'une aptitude ou d'une compétence
 Amélioration de l'aptitude à communiquer

Révision, renforcement ou mise à jour de connaissances

Changement de perception, de compréhension, de conscience, d'éclairage ou de philosophie

Perfectionnement de compétences professionnelles
 Prise de conscience du besoin d'informations ou d'actions supplémentaires

Réfléchissez à la façon dont l'atteinte de cet objectif d'apprentissage a amélioré ou améliorera votre pratique et vos compétences :

Sauvegarder

Sous la section *Auto-réflexion*, cochez les cases correspondant à votre croissance professionnelle et tapez votre auto-réflexion. Cliquez sur « Sauvegarder ».

Pour plus de renseignement sur comment rédiger une auto-réflexion, référez-vous à l'*Étape 4 – Auto-réflexion* du Manuel du membre PPC.



Q.9 – Dois-je envoyer mon Manuel du membre PPC au bureau de l'ADNB?

Le Manuel du membre PPC est un outil disponible aux membres pour les guider à travers les quatre étapes du PPC. Le Manuel du membre PPC n'est pas obligatoire à remplir et soumettre; cependant, on encourage fortement aux membres à l'utiliser pour rédiger leur soumission en ligne du PPC.

L'ADNB peut réviser votre soumission PPC en ligne et demander de revoir votre documentation justificative à tout moment. Conservez vos Manuels du membre PPC et documentation justificative pour **un minimum de cinq ans. Vous êtes responsable pour la conservation de vos documents.**

Q.10 – Y a-t-il un nom de fichier spécifique que je devrais enregistrer mon Manuel du membre PPC?

L'ADNB vous encourage à enregistrer votre Manuel du membre PPC en tant que **NumérodeMembre.ManuelPPC.Année** (exemple : 553.ManuelPPC.2020).

Q.11 – Quand saurai-je si je suis sélectionnée pour la vérification et quoi dois-je soumettre?

Les membres sélectionnées pour la vérification PPC seront avisées par courriel le 1 avril. Les membres devront soumettre une copie de leur soumission PPC en ligne et les documents justificatifs au bureau de l'ADNB par la poste au plus tard le 1 mai (le cachet de la poste faisant soi).

Le courriel envoyé aux membres sélectionnées fournira des instructions détaillées à suivre.

Q.12 – Je vais prendre ma retraite et démissionner de l'ADNB avant le 1 avril ou pendant l'année d'immatriculation suivante, dois-je compléter mon PPC?

Veuillez contacter le bureau de l'ADNB le plus tôt possible pour plus de détails. Des arrangements peuvent être faits.

Q.13 – Quelle est la date limite pour ma soumission PPC?

La période de renouvellement d'immatriculation et la soumission du PPC se termine à 23h59 le 31 mars. Après 23h59, des frais de pénalité (équivalant à un an de droits) sont automatiquement facturés aux membres qui présentent leur renouvellement en retard. La registraire suspend toutes les membres dont la soumission du PPC, le renouvellement ou les droits sont en retard. L'ADNB envoie une lettre à celles dont le certificat d'immatriculation est suspendu.



Le 1 avril, la registraire informe le dernier employeur de la membre qu'elle n'a pas renouvelé son immatriculation et que son immatriculation est suspendue.

Demandes de prolongation

Q.14 – Puis-je demander une prolongation pour soumettre mes deux objectifs d'apprentissage pour l'année PPC suivante?

Les demandes de prolongation pour la soumission de vos deux objectifs d'apprentissage pour l'année PPC suivante seront prises en considération pour une maladie importante et de longue durée d'une membre, de son conjoint ou de son enfant, ou pour des événements catastrophiques personnels. La demande doit être faite par écrit **au plus tard le 15 février**. Les demandes ne seront pas examinées après la date limite et le conseil d'administration de l'ADNB examinera toutes les demandes sur une base individuelle.

Si la demande de prolongation n'est pas approuvée, la membre doit compléter sa soumission PPC lors du renouvellement d'immatriculation en ligne, au plus tard le **31 mars**.

Contactez la registraire de l'ADNB pour plus de détails.

Q.15 – Puis-je demander une prolongation pour soumettre mes activités d'apprentissage et mon auto-réflexion pour l'année PPC courante?

Les demandes de prolongation pour la soumission de vos activités d'apprentissage et auto-réflexion de l'année PPC courante seront prises en considération pour une maladie importante et de longue durée d'une membre, de son conjoint ou de son enfant, ou pour des événements catastrophiques personnels. La demande doit être faite par écrit **au plus tard le 15 février**. Les demandes ne seront pas examinées après la date limite et le conseil d'administration de l'ADNB examinera toutes les demandes sur une base individuelle.

Si la demande de prolongation n'est pas approuvée, la membre doit compléter sa soumission PPC lors du renouvellement d'immatriculation en ligne, au plus tard le **31 mars**.

Contactez la registraire de l'ADNB pour plus de détails.

Q.16 – Puis-je demander pour une prolongation de ma soumission de vérification PPC?

Les demandes de prolongation pour la soumission de votre vérification PPC seront prises en considération pour une maladie importante et de longue durée d'une membre, de son conjoint ou de son enfant, ou pour des événements catastrophiques personnels. La demande doit être



faite par écrit **au plus tard le 15 avril**. Les demandes ne seront pas examinées après la date limite et le conseil d'administration de l'ADNB examinera toutes les demandes sur une base individuelle.

Si la demande de prolongation n'est pas approuvée, la membre doit envoyer par la poste sa soumission de vérification PPC, au plus tard le **1 mai (cachet de la poste faisant soi)**.

Contactez la registraire de l'ADNB pour plus de détails.

**Dans ce document, le féminin est utilisé pour représenter les deux sexes.*